

COMMUNE DE PENNAUTIER
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Article L21321-25 du CGCT

L'an deux mille vingt trois, le dix-huit décembre, à dix-sept heures, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

Date de convocation : Le 12 Décembre 2023.

Etaient présents : M.M. DIMON, ALMERGE, ROUDIERE, RICARD, Mmes BONSIRVEN, MAGNIER, MARTY, MARTEL, SERIEYS, DONS, ANCELY, BIDOIS, OLIVERES.

Procurations : Mme GIBERT a donné procuration à Mme BONSIRVEN.

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame Nicole BONSIRVEN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres du Conseil d'Administration étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. Le Président déclare la séance ouverte.

1- Subvention à l'Association Judo Club Pennautiérais

Approuvée unanimité

2- Aide pour les Fêtes de fin d'année : Bons d'Achats

Approuvée unanimité

3- Budget CCAS – M57 -2023 Décision modificative N°4

Approuvée unanimité

4- Décision modificative : EHPAD 2023

Approuvée unanimité

5- Décision modificative : FAM 2023

Approuvée unanimité

6- Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade
Approuvée unanimité

7- Nature et durée des autorisations spéciales d'absence
Approuvée unanimité



COMMUNE DE PENNAUTIER

DELIBERATION N°1 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 57/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix-huit décembre, à dix-sept heures, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de la Commune de PENNAUTIER étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : Le 12 Décembre 2023.

Etaient présents : M.M. DIMON, ALMERGE, ROUDIERE, RICARD, Mmes BONSIRVEN, BIDOIS, MAGNIER, MARTY, MARTEL, SERIEYS, DONN, ANCELY, OLIVERES.

Absents Excusés : Mme GIBERT a donné procuration à Mme BONSIRVEN. Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame Nicole BONSIRVEN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- OBJET -

Subvention à l'Association Judo Club Pennautiérais

Monsieur le Maire, Jacques DIMON, informe le Conseil d'Administration qu'il serait souhaitable d'accorder une subvention de 184.50 € à l'Association Judo Club Pennautiérais.

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION -

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une Subvention de 184.50 € au profit de l'Association Judo Club Pennautiérais.

Résultat du vote : **Unanimité.**

La Secrétaire de Séance
Nicole BONSIRVEN

Le Maire
Jacques DIMON





COMMUNE DE PENNAUTIER

DELIBERATION N°2 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 58/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix-huit décembre à dix-sept heures, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : Le 12 Décembre 2023.

Etaient présents : M.M. **DIMON, ALMERGE, ROUDIERE, RICARD, Mmes BONSIRVEN, BIDOIS, MAGNIER, MARTY, SERIEYS, DONS, ANCELY, OLIVERES.**

Procurations : Mme **GIBERT a donné procuration à Mme BONSIRVEN.**

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du **Conseil** : Madame **Nicole BONSIRVEN** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **OBJET** -

Aide pour les Fêtes de fin d'année : Bons d'Achats

Monsieur Jacques DIMON expose au Conseil d'Administration, qu'il serait souhaitable au vu de leurs ressources et du nombre de personnes au foyer, d'octroyer des bons d'achats pour les familles suivantes :

BONS D'ACHATS pour 1 personne : Montant 95 € (1 bon de 10 € - 1 bon de 40 € - 1 bon de 45 €) : CAUQUIL Ghislaine – COLIN Mireille – COUSSOLE Valérie – CRISTOFOL Encarnacion – GIMENEZ Germaine – GARCIA Jérôme – GLASER Tounia – LOMBARD Laurent – PADRAL Y BLASCO Milagros – REY Catherine – SIDOBRE Catherine – BENAMER Nadia -

BONS D'ACHATS pour 2 et 3 personnes : Montant 125 € (2 bons de 10 € - 1 bon de 50 € - 1 bon de 55 €) AMIEL Coralie – BONNIN Leslie – COGAN Stéphane – DONNE Cyrielle – MARZINOTTO Sabine – NABTI Patricia – NASARRE Jean – RANDOT Alain – THOMANN Sarah -



BONS D'ACHATS pour 4 personnes et plus : Montant 145 € (2 bons de 10 € - 1 bon de 60 € - 1 bon de 65 €) : BRAIEK Farès – CALLOT Mélanie – DEMANGEL Touria – FRULLONI /SIMARD – LAMOON – LAZRAG – MADI ASSANI – RIVODIGO – SOFFIATTI – TUTARD - WILLM

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION -

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer des bons d'achats aux personnes citées ci-dessus.

Les membres présents prennent acte de ces déclarations.

Résultat de vote : **Unanimité**

La Secrétaire de Séance
Nicole BONSIRVEN

Le Maire,
Jacques DIMON





COMMUNE DE PENNAUTIER
DELIBERATION N°3 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 59/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix-huit décembre, à dix-sept heures, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : Le 12 Décembre 2023.

Etaient présents : M.M. **DIMON, ALMERGE, ROUDIERE, RICARD, Mmes BONSIRVEN, BIDOIS, MAGNIER, MARTY, SERIEYS, DONS, ANCELY, OLIVERES.**

Procurations : Mme **GIBERT** a donné procuration à Mme **BONSIRVEN**.

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du **Conseil** : Madame **Nicole BONSIRVEN** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **OBJET** -

Budget CCAS M57 – 2023 Décision modificative N°4

- **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** -

REUNI sous la présidence de Jacques DIMON,

APPROUVE la décision modificative n°4 sur le **Budget CCAS** indiquée dans le tableau ci-joint.

Résultat de vote : **Unanimité**

La Secrétaire de Séance
Nicole BONSIRVEN

Le Maire,
Jacques DIMON



11279

CCAS de Pennautier

Code INSEE

CCAS de Pennautier

DM n°4 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

59/2023

Décision modificative n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65134 : Aides	0,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	0,01 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	0,01 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,01 €	0,01 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Code SIRET : 26110314700029
 Etablissement : LES ROMARINS
 Budget : EHPAD LES ROMARINS

Décision Modificative
 Année 2023
 Page n° 1

Départ
 Poste
 Date de Séance : 18/12/2023

104

60/2023

N° 02

**EXTRAIT DU
 REGISTRE DE
 DELIBERATION
 DU CONSEIL
 D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, le Conseil d'Administration de la Commune de Pennautier, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques DIMON, Président.

Date de la convocation du Conseil D'Administration : 12/12/2023

Etaient PRESENTS : M.M. DIMON, ALMERGE, ROUDIERE, RICARD, Mmes ANCELY, BONSIKVEN, BIDOIS, DONS, MAGNIER, MARTEL, MARTY, OLIVERES, SERIEYS.

Etaient ABSENTS : Mme GIBERT.

Procuration : Mme GIBERT à Mme BONSIKVEN.

Nombre de conseillers

en EXERCICE	14
PRESENTS	13
dont VOTANTS	14

Le Conseil D'Administration sur décision du Président,
 - considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,
 - décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : Régularisation dotations ARS + CNR 2023 + augmentation de crédits

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES			RECETTES	
	COMPTES		MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
Alimentation	6063	HEB	29 000.00		
Rémunération principale	64111	HEB	902.13		
Remboursements sur rémunérations du personnel non médical				6419	HEB 902.13
Vente de produits finis				701	HEB 29 000.00
Matériel médical	61551	SOIN	24 644.97		
Autres	6428	SOIN	46 171.90		
Remboursements sur rémunérations du personnel médical				6429	DEP 46 000.00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	64511	DEP	46 171.90		
Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime				735111	SOIN 70 988.77
TOTAUX - FONCTIONNEMENT			146 890.90		146 890.90

Le Conseil D'Administration approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Résultat du vote : unanimité

La secrétaire de séance,
 Nicole BONSIKVEN

Nicole Bonsirven

Le Président du CCAS,
 Jacques DIMON

Les Romarins
 EHPAD FAM PHMV

EHPAD Y FAM-PHMV
 « Les Romarins »
 CCAS de Pennautier

8 bis ave Raymond Courrière 11610 PENNAUTIER

Tél. 04 68 11 10 30 - Fax 04 68 77 10 07

Siret EHPAD : 261 103 147 00029 - APE 8710A

Siret FAM-PHMV : 261 103 147 00037 - APE 8710C

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Code SIRET : 26110314700037	Décision Modificative	Départ. Publié le
Etablissement : LES ROMARINS	Année 2023	Poste ID : 011-261103147-20231218-61_2023CCAS-DE
Budget : FAM-PHMV LES ROMARINS	Page n° 1	Date de Séance : 18/12/2023



6/12/2023

N° 02

**EXTRAIT DU
REGISTRE DE
DELIBERATION
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, le Conseil D'Administration de la Commune de Pennautier, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques DIMON, Président.

Date de la convocation du Conseil D'Administration : 12/12/2023

Etaient PRESENTS : M.M. DIMON, ALMERGE, ROUDIERE, RICARD, Mmes ANCELY, BONSI RVEN, BIDOIS, DONS, MAGNIER, MARTEL, MARTY, OLIVERES, SERIEYS.

Etaient ABSENTS : Mme GIBERT.

Procuration : Mme GIBERT à Mme BONSI RVEN.

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	14
PRESENTS	13
dont VOTANTS	14

Le Conseil D'Administration sur décision du Président,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : Régularisation dotations ARS + CNR 2023

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
Autres	6428	SOIN 19 408.14		
Remboursements sur rémunérations du personnel médical			6429	SOIN -46 286.56
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	64511	SOIN 19 408.15		
Remboursements sur autres charges sociales			6479	SOIN -3 713.44
Forfait global			7312151	SOIN 88 816.29
TOTAUX - FONCTIONNEMENT		38 816.29		38 816.29

Le Conseil D'Administration approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Résultat du vote : unanimité

La secrétaire de séance,
Nicole BONSI RVEN

Le Président du CCAS,
Jacques DIMON



EHPAD / FAM PHMV
« Les Romarins »
CCAS de Pennautier

8 bis ave Raymond Courrière 11610 PENNAUTIER
Tél. 04 68 11 10 30 - Fax 04 68 77 10 07
Siret EHPAD : 261 103 147 00029 - APE 8710A
Siret FAM-PHMV : 261 103 147 00037 - APE 8710C

COMMUNE DE PENNAUTIER N°7**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****62/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-sept heures, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Président**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : **14**

Présents : **13**

Votants : **14**

Date de convocation : **Le 12 décembre 2023**

Etaient présents : **M.M. DIMON, ALMERGE, ROUDIERE, RICARD, Mmes BONSIRVEN, MAGNIER, ANCELY, MARTEL, BIDOIS, DONS, MARTY, SERIEYS, OLIVARES.**

Absents : **Mme GIBERT.**

Procurations : **Mme GIBERT à Mme BONSIRVEN.**

Il a été procédé, conformément à l'article **2121-15** du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du **Conseil : Mme Nicole BONSIRVEN** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- OBJET -

Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, propose de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur Le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage (entre 0 et 100%), reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14/12/2023 ;

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante à compter du **1^{er} janvier 2024** sans limitation de durée.

CATEGORIE : A		
GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX en %
Attaché	Attaché principal	100 %
Conseiller sociaux-éducatif	Conseiller supérieur sociaux-éducatif	100 %
Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	100 %
Psychologue de classe normale	Psychologue hors classe	100 %

CATEGORIE : B		
GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX en %
Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure	100 %
Moniteur éducateur intervenant familial	Moniteur éducateur intervenant familial supérieur	100 %

CATEGORIE : C		
GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX en %
Agent social territorial	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Appelé à délibérer, le Conseil d'Administration :

DECIDE

D'adopter les taux ainsi proposés.

Résultat du vote : unanimité

**La secrétaire de séance,
Nicole BONDIRVEN**

**Le Président du CCAS,
Jacques DIMON**


Les Romarins
EHPAD FAM PHV

EHPAD / FAM-PHMV

« Les Romarins »

CCAS de Pennautier

8 bis ave Raymond Courrière 11610 PENNAUTIER

Tél. 04 68 11 10 30 - Fax 04 68 77 10 07

Siret EHPAD : 261 103 147 00029 - APE 8710A

Siret FAM-PHMV : 261 103 147 00037 - APE 8710C

COMMUNE DE PENNAUTIER N°6

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

63/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-sept heures, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Président**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation : Le 12 décembre 2023

Etaient présents : M.M. **DIMON, ALMERGE, ROUDIÈRE, RICARD, Mmes BONSIRVEN, MAGNIER, ANCELY, MARTEL, BIDOIS, DONS, MARTY, SERIEYS, OLIVARES.**

Absents : **Mme GIBERT.**

Procurations : **Mme GIBERT à Mme BONSIRVEN.**

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Nicole BONSIRVEN** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- OBJET -

Nature et durée des autorisations spéciales d'absence

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Social Territoriale.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14/12/2023.

Le Président propose, à compter du **01/01/2024**, de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-dessous :



Nature de l'évènement	Durées proposées
Liées à des événements familiaux	
Mariage ou PACS :	
- de l'agent	6 jours ouvrables
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	3 jours ouvrables
- d'un ascendant, frère, soeur, beau-frère, belle-soeur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	1 jour ouvrable
Décès, obsèques ou maladie très grave :	
- du conjoint (concubin pacsé)	5 jours ouvrables
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	14 jours ouvrables
- du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	5 jours ouvrables
- des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	3 jours ouvrables
- du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	3 jours ouvrables
- d'un frère, d'une soeur	3 jours ouvrables
- d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-soeur, de l'agent ou du conjoint	3 jours ouvrables
Liées à des événements de la vie courante et des motifs civiques	
- Concours et examens en rapport avec l'administration locale	1 jour ouvrable
- Déménagement du fonctionnaire	1 jour ouvrable

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

ADOpte, à l'unanimité des membres présents les propositions du Président et le chargent des applications prises.

**La secrétaire de séance,
Nicole BON SIRVEN**

Les Romarins
EHPAD FAM PHM V

**Le Président du CCAS,
EHPAD / FAM PHM V
Jacques DIMON**

« Les Romarins »
CCAS de Pennautier

8 bis ave Raymond Courrière 11610 PENNAUTIER

Tél. 04 68 11 18 30 - Fax 04 68 77 10 07

Siret EHPAD : 261 103 147 00029 - APE 8710A

Siret FAM-PHMV : 261 103 147 00037 - APE 8710C